

Motion relative à la problématique des campagnols

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en session le 11 mars 2021, en visioconférence, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, propose la motion suivante.

VU la proposition de la FDSEA et des JA

CONSIDERANT

- Que ces rongeurs causent des dégâts qui s'amplifient sur l'Aubrac et la Margeride et s'étendent aujourd'hui vers le sud du département,
- Qu'ils engendrent des dégâts importants sur les parcelles concernées pouvant aller jusqu'à la perte totale de la récolte de l'année,
- Que ces rongeurs impactent la qualité des produits, l'eau, la santé animale et la santé humaine,
- Que les mesures actuelles du plan de lutte ne sont pas suffisamment adaptées,
- Que les rats taupiers sont des destructeurs de biodiversité végétale,
- Le travail réalisé par le COPAMAC SIDAM pour rechercher des solutions efficaces dont certaines ont pu être mises en place : PH3, Ratron GW, ...,

DEMANDE

- Des moyens pour la recherche de solutions efficaces de lutte,
- L'autorisation, par l'Etat, de l'utilisation de méthodes mécanisables existantes ou à créer,
- La prise en compte, des pertes de récolte,
- Un accompagnement financier et humain pour la Chambre d'agriculture et la FDGEDON pour réaliser la sensibilisation de tous les agriculteurs à la mise en place de luttes collectives et sur la durée, avant que les contrats FMSE ne puissent prendre en charge ces dépenses.

Le 11 mars 2021

**La Présidente
Christine VALENTIN**

